



Des migrants détenus en Libye, à Garabulli, après avoir tenté de traverser la Méditerranée pour se rendre en Italie.

ALESSIO ROMENZI

L'Europe à l'offensive contre les passeurs

L'opération « EU Navfor Med » contre les trafiquants de migrants en Libye ne devrait pas débuter avant juin

BRUXELLES - bureau européen

L'Union européenne (UE) a lancé, lundi 18 mai, une opération navale contre les réseaux de trafiquants qui opèrent en Méditerranée. L'opération « EU Navfor Med » vise à empêcher les passeurs de s'enrichir en embarquant des candidats à l'immigration clandestine sur des navires de fortune pour tenter de gagner les rivages de l'Europe. Quelque 1 800 migrants seraient ainsi morts depuis le début de l'année, dont 800 dans un chalutier qui a chaviré il y a un mois au large de la Libye. Sous le coup de l'émotion, les Vingt-Huit avaient décidé, après ce drame, de tripler les moyens de l'opération de surveillance et de sauvetage « Tri-

ton ». Ils avaient aussi appelé à davantage de solidarité entre les Etats européens et envisagé de s'en prendre aux organisations criminelles qui opèrent notamment en Libye.

Il s'agit désormais « d'identifier, capturer et mettre hors d'état de nuire » les bateaux des passeurs. Une première version, adoptée en avril, lors d'un sommet extraordinaire, évoquait la « destruction » des embarcations. Abondamment critiquée, la formule a, depuis, été corrigée. « Pas question de survoler pour bombarder », indique un responsable du Conseil européen.

Recours à des moyens lourds

Dans l'attente d'un feu vert des Nations unies, les opérations, dirigées par un amiral italien, Enrico Credendino, depuis un quartier général établi à Rome, ne seront pas lancées avant le mois de juin. Dans l'immédiat, l'UE va se contenter de lancer des patrouilles et des missions de surveillance et de renseignement pour accumuler les informations. Elle va ensuite procéder à la « génération de forces » – c'est-à-dire la mise à disposition des hommes et des moyens – à propos de laquelle demeurent pas mal d'incertitudes.

Un document du Service d'action extérieure évoquait, la semaine dernière, l'hypothèse du recours à des moyens lourds, maritimes et aériens, des matériels amphibies, des forces spéciales, etc. Lundi, les ministres ont plutôt parlé de moyens essentiellement maritimes, en nombre assez restreint, fournis essentiellement par les cinq « grands » de l'Union, avec également des offres de service de la Pologne et la Slovaquie.

« Il faut éviter que la présence de trop nombreux navires incite les passeurs à multiplier les tentatives de traversée », souligne une source diplomatique française. Ce serait le fameux « effet d'aspiration » qui fut reproché à l'Italie quand celle-ci a mené l'opération

de sauvetage « Mare Nostrum ».

Une incertitude demeure également quant à ce qu'il adviendrait des personnes arrêtées et quant au sort qui sera réservé à leurs bateaux. « Il s'agirait surtout de détruire leurs moteurs », souligne le secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes, Harlem Désir. En ciblant plus particulièrement les embarcations qui tractent les rafiots jusqu'en haute mer, avant de livrer leurs passagers à eux-mêmes.

Avant d'engager véritablement ses forces, l'UE tente d'obtenir une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies. Après avoir débattu entre eux, les Européens doivent y discuter avec les Etats-Unis et les deux autres membres permanents du Conseil, la Russie et la Chine. La France et Federica Mogherini, chef de file de la diplomatie européenne, se disent optimistes quant à la possibilité d'éviter un veto de Moscou et Pékin.

A défaut, les Européens devraient au moins obtenir l'aval des autorités libyennes légitimes. Un porte-parole du gouverne-

Une incertitude demeure quant à ce qu'il adviendrait des personnes arrêtées et au sort réservé à leurs bateaux

ment reconnu par la communauté internationale, basé à Tobrouk, a rejeté, lundi, l'hypothèse d'une action menée sans son accord. « L'option militaire n'est pas humaine lorsqu'il s'agit de faire face aux embarcations qui se trouvent dans ou hors des eaux libyennes », a aussi souligné ce responsable, interrogé par l'AFP. Il évoquait la nécessité d'assurer la sécurité des pêcheurs libyens. « Nous devrions obtenir aussi le soutien d'autres instances, dont les municipalités du littoral [libyen] », ajoute une source diplomatique à Bruxelles.

L'Union promet également de « s'attaquer aux racines du mal » – la pauvreté et la guerre – en multipliant les outils de coopération et en tentant de promouvoir la stabilité politique en Afrique et au Proche-Orient. Une conférence Union européenne-Union africaine sera organisée à Malte, à l'automne.

Divergences sur les « quotas »

« Quelque 80 % de ceux qui tentent la traversée le font pour des raisons économiques », souligne Jean Asselborn, le ministre luxembourgeois des affaires étrangères. « La mission de sauvetage et la mission militaire, à elles seules, ne changeront rien », renchérit son collègue allemand, Frank-Walter Steinmeier, prônant une stabilisation de la région et un engagement des pays d'origine des migrants afin de freiner les départs et d'accepter le retour de ceux qui ne décrocheraient pas un statut de réfugié ou de demandeur d'asile.

Lundi, les débats sur l'option militaire, conclus à l'unanimité malgré certaines divergences sur le rythme à suivre, ont au moins

permis aux ministres des Vingt-Huit de masquer leurs divergences à propos des « quotas » à appliquer, ou non, pour l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile. Le gouvernement français a confirmé son rejet des propositions de la Commission, tout en prônant « un mécanisme de répartition solidaire » pour les demandeurs d'asile. Paris veut que l'on tienne surtout compte des efforts déjà accomplis par certains pays.

L'Espagne demande, quant à elle, que l'on tienne compte du nombre d'illégaux recensés dans les différents Etats. « On va manifester le devoir de réparer », juge le ministre belge Didier Reynders. Son collègue luxembourgeois – dont le pays assumera la présidence tournante de l'Union le 1^{er} juillet – ne cache pas son scepticisme à la suite du refus du système des quotas par Londres et Paris : « La Commission a bien fait de mettre la question sur la table mais, si deux grands pays s'opposent, cela va être difficile », juge M. Asselborn. ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS

LES CHIFFRES

51 000

migrants sont arrivés en Europe après avoir traversé la Méditerranée depuis le début de l'année.

30 500

migrants ont débarqué sur les côtes italiennes.

1 800

c'est le nombre de migrants morts lors de leur traversée, selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

20 000

personnes pourraient être accueillies au cours des deux prochaines années, selon la Commission européenne, qui a proposé de les répartir à travers l'Union.

L'UE attend le feu vert de l'ONU pour lancer son opération

TOUT DÉPEND, MAINTENANT, DES NATIONS UNIES. « Rien ne se passera sans un mandat de l'ONU », a souligné le ministre autrichien de la défense, Gerald Klug, à l'issue de la réunion de Bruxelles qui a validé, lundi 18 mai, le principe d'une opération navale européenne pour démanteler les réseaux de passeurs libyens.

L'Union européenne, à travers son chef de la diplomatie, Federica Mogherini, avait rappelé qu'une résolution onusienne était indispensable pour encadrer juridiquement et légalement l'opération EU Navfor Med. « Il faut sauver des vies », avait-elle plaidé le 11 mai à New York, mettant l'accent sur la dimension humanitaire de l'intervention, devant un Conseil de sécurité coutumier aux atermoiements des Russes et des Chinois, peu enclins à toute ingérence dans les affaires intérieures d'un pays.

La résolution, toujours en cours de négociation, a été rédigée par les membres européens du Conseil, France, Royaume-Uni, Lituanie et Espagne. Elle a été présentée aux Américains et devrait prochainement circuler auprès des représentations russe et chinoise. D'après un diplomate, cette résolution, sous chapitre VII, qui permet donc le recours à la force si nécessaire, autorise l'inspection et l'arraisonnement des navires qui pourraient être utilisés par les réseaux criminels des passeurs, que ce soit dans les eaux territoriales libyennes, en haute mer ou sur le territoire libyen. Elle permettrait aussi la possibilité de saisir et de détruire ces navires.

« On s'attend à des négociations difficiles sur les questions techniques et juridiques », selon un diplomate pour qui « il est compliqué de savoir à l'avance ce que veulent les

Russes ». Ces derniers seraient « hantés » par la tournure prise par la guerre en Libye après la résolution du Conseil autorisant, en mars 2011, l'emploi de la force pour venir au secours des populations civiles, la fameuse « responsabilité de protéger ». Ils s'étaient abstenus de voter, laissant le champ libre à une opération de l'OTAN en Libye dont ils ont regretté, par la suite, qu'elle devienne l'instrument d'un changement de régime.

Les Russes pourraient faire valoir la nécessité d'obtenir le consentement des autorités libyennes. Mais le pays, déchiré entre factions rebelles, a deux gouvernements qui s'opposent. Faute d'accord, le chapitre VII permet de passer outre les récriminations libyennes. Mais cela affaiblirait une opération qui n'a pas encore débuté... ■

MARIE BOURREAU (NEW YORK, NATIONS UNIES, CORRESPONDANCE)